

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique relative au projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Territoire Marseille-Provence

Par arrêté n°21/122/CT en date du 25 Mai 2021, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce projet consiste à adapter la réglementation nationale de publicité, des enseignes et des pré-enseignes à un contexte local afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages sur le Territoire Marseille-Provence.

L'enquête publique se déroulera du Jeudi 16 septembre 2021 à 9h00 au lundi 18 octobre 2021 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. Jacques RETUR – enseignant en économie et gestion; et pour membres titulaires M. François COLETTI – Professeur des Universités retraité; Mme. Brigitte HERUBEL – Attachée administration retraitée.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7^e (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :
 - depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h00, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.ampmetropole.fr>, sur le site du Territoire Marseille-Provence : <https://www.marseille-provence.fr> et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/rloi-territoire-marseille-provence>
 - sur des postes informatiques de consultation localisés sur les communes de Marseille, Marignane, Septème-les-Vallons, Gémenos et La Ciotat et au Pharo (siège de l'enquête publique) ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 (cf. tableau ci-dessous).
- Consultation du dossier sur support papier sur les 19 lieux d'enquête publique ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/rloi-territoire-marseille-provence> et sur des postes informatiques de consultation localisés au Pharo (siège de l'enquête publique) et dans les communes de Marseille, Marignane, Septème-les-Vallons, Gémenos et La Ciotat ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.
 - par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : rloi-territoire-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles sur les 19 lieux d'enquête publique et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à :
Mr Jacques RETUR - Président de la commission d'enquête du projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi),
Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme - Territoire Marseille-Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE et FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE	COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE et FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch ☎ 04 91 10 48 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre papier	Jeudi 23 septembre 2021 : 9h à 12h	LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rove ☎ 04 91 46 90 00	Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre papier	Vendredi 15 octobre 2021 : 9h à 12h
CARNOUX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence ☎ 04 42 73 49 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre papier	Lundi 11 octobre 2021 : 9h à 12h	MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane 4 Rue de Verdun 13700 Marignane ☎ 04 42 31 11 11	Du lundi au Vendredi : 9h-16h Dossier et registre papier et numérique	Jeudi 16 septembre 2021 : 9h à 12h Lundi 18 octobre 2021 : 13h à 16h
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5, bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet ☎ 04 42 13 25 25	Du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-17h Dossier et registre papier	Lundi 27 septembre 2021 : 9h à 12h	MARSEILLE siège de l'enquête	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille ☎ 04 91 99 99 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h Dossier et registre papier et numérique	Jeudi 16 septembre 2021 : 9h à 12h Lundi 18 octobre 2021 : 14h à 17h
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis ☎ 04 42 18 36 36	Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h Le Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30 Dossier et registre papier	Mardi 28 septembre 2021 : 14h à 17h	MARSEILLE	Direction Générale adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine (Services Mairie) 40 rue Fauchier 13002 Marseille ☎ 04 91 55 33 07	Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier et registre papier et numérique	Vendredi 17 septembre 2021 : 9h à 12h Mardi 28 septembre 2021 : 13h45 à 16h45 Jeudi 14 octobre 2021 : 9h à 12h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général-de-Gaule 13600 Ceyreste ☎ 04 42 83 77 10	Du lundi : 8h30-11h30 / 13h30-17h Mardi et Jeudi : 13h30-17h Sur rendez-vous uniquement Dossier et registre papier	Vendredi 24 septembre 2021 : 9h à 12h	PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques ☎ 04 91 10 40 40	Du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-17h Dossier et registre papier	Vendredi 1 ^{er} octobre 2021 : 14h à 17h
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Hôtel de Ville 3 Place Bellot 13220 Châteauneuf-les-Martigues ☎ 04 42 76 89 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre papier	Vendredi 24 septembre 2021 : 9h à 12h	ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule ☎ 04 42 73 21 12	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre papier	Vendredi 8 octobre 2021 de 9h à 12h
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monabert 13620 Ensues-la-Redonne ☎ 04 42 44 88 88	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre papier	Lundi 4 octobre 2021 : 14h à 17h	SAINT-VICTOIRE	Hôtel de ville (Service urbanisme) Esplanade Albert-Mairet 13730 Saint-Victoret ☎ 04 42 15 32 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h Dossier et registre papier	Mardi 12 octobre 2021 : 9h à 12h
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal-des-Logis Planzol 13420 Gémenos ☎ 04 42 32 89 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Dossier et registre papier et numérique	Mardi 21 septembre 2021 : 9h à 12h Vendredi 15 octobre 2021 : 14h à 17h	SAUSSET-LESPINS	Hôtel de ville (Service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins ☎ 04 42 44 51 51	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h et de 14h à 17h Sur rendez-vous Dossier et registre papier	Lundi 20 septembre 2021 : 14h à 17h
GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux Service urbanisme 2 avenue des Forts 13180 Gignac-la-Nerthe ☎ 04 42 77 00 00	Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h Dossier et registre papier	Vendredi 1 ^{er} octobre 2021 : 14h à 17h	SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (Service urbanisme) Place Pierre Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons ☎ 04 91 96 31 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre papier et numérique	Lundi 20 septembre 2021 : 9h à 12h Lundi 11 octobre 2021 : 14h à 17h
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat ☎ 04 42 08 88 00	Lundi et vendredi : 14h-17h Mardi et Jeudi : 9h-12h Dossier et Registre papier et numérique	Jeudi 16 septembre 2021 : 9h à 12h Lundi 18 octobre 2021 : 14h à 17h				

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

- Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme du Territoire Marseille-Provence située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1^{er} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal du Territoire Marseille-Provence par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables par le public durant 1 an à compter de leur publication.
- sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://www.registre-numerique.fr/rloi-territoire-marseille-provence>
- à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1^{er}
- dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence
- à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6^e

Informations environnementales :

- Absence d'évaluation environnementale car la procédure d'élaboration du RLPi n'est pas soumise à évaluation environnementale (ni de plein droit ni selon la procédure d'examen au cas par cas).